Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-395

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE
portant sur
La restriction de la circulation
Chemin des Processions
du 2 octobre au 30 novembre 2026 inclus
Prolongation de A 2026-364

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 17 septembre 2026 par Monsieur Elie MERCIER, responsable Opérationnel des Services Techniques de la ville d'Isbergues, 70 rue Anatole France à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de réfection du mur du cimetière, chemin des Processions, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par les Services Techniques de la ville d'ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1er : La circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés chemin des Processions, à ISBERGUES, à partir du 31 août jusqu'au 30 novembre 2026 inclus.

Article 2 : Le stationnement sera **interdit**, excepté sur le parking de l'école Billiau.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-395

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 18 SEP. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 21 SEP. 2026